

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le trente décembre 2019 à dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. François SARA, Patrick LELIEVRE, Marc LECLERCQ, Mme Michèle DEFERT, Mme Marie ZOUINI, Mme Chantal THOMAS, M. Christophe DUCROT

Sont excusés : M Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Sont absents : M. Frédéric PETIT, M. Jean-René DECLE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Bruno DEPIERRE, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur Marc LECLERCQ a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Equipement de la cantine : demande de subvention
- 2) Aménagement de la cour de récréation : demande de subvention
- 3) Conseil municipal des enfants
- 4) Dénomination de lieux
- 5) Informations/questions diverses.

1) Equipement de la cantine : demande de subvention

Monsieur le Maire précise que la réunion a été positionnée le 30 décembre car les demandes de subvention auprès de la préfecture doivent être déposées au plus tard le 31 décembre.

Il rappelle que douze demandes de subvention ont été votées lors du Conseil Municipal du 9 décembre et qu'il s'agit d'en déposer deux supplémentaires ce qui amènerait à 77 demandes sur le mandat.

En faisant une analyse des demandes formulées par les communes de la Somme auprès de la DETR sur les années passées, il constate qu'il ne faut pas se sentir limité dans le nombre.

Certaines n'hésitent pas à démultiplier les dossiers du moins auprès de la préfecture.

Considérant que les demandes formulées par Sains en Amiénois durant ce mandat ont été respectées en termes de réalisation, Monsieur le Maire pense que cette rigueur donne la possibilité d'en formuler d'autres avec une bonne chance d'accord.

Il expose ensuite à l'assemblée le projet d'acquisition d'un meuble de tri adapté aux enfants pour le débarrasage de leur plateau à la cantine scolaire. Le montant de cet achat s'élève à 2 436 HT (devis de la société API) et peut être subventionné à hauteur de 35% soit un plan de financement :

Montant TTC	2 923.20
Montant HT de l'opération	2 436.00
Subvention au titre de la DETR 35%	852.60
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	2 070.60

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 selon le plan de financement ci-dessus.

2) Aménagement de la cour de récréation : demande de subvention

Monsieur LEPOETRE expose les faits suivants :

La cour de récréation est composée à la fois d'une plateforme en bitume et d'un terrain en herbe. Or, avec la météo pluvieuse sur cette période, les enfants jouent dans la boue ce qui pose plusieurs problèmes :

- les salles de classes et couloir sont très sales dès la première récré,
- les enfants se salissent,
- les enseignants sont gênés pour obtenir un respect des zones praticables.

Les solutions réalisées en interne, à savoir un grillage simple, ne tiennent pas dans le temps.

Monsieur SARA demande si les grilles au sol pourraient convenir. Monsieur LECLERCQ répond qu'elles n'apportent pas de solution satisfaisante.

Monsieur LELIEVRE pose la question d'un sol souple type terrain de jeu.

Monsieur LEPOETRE fait savoir que cette solution serait plus coûteuse. Il ajoute que l'opération consiste en l'installation d'une clôture avec portillon pour un montant HT de 5 059.50 euros avec une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35%. Il présente ensuite le plan de financement :

Montant TTC	6 071.40
Montant HT	5 059.50
Subvention au titre de la DETR 35%	1 770.83
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	4 300.57

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 selon le plan de financement ci-dessus.

3) Conseil municipal des enfants

Afin de créer une concertation avec la jeunesse de Sains en Amiénois, Monsieur le Maire propose de créer un Conseil municipal des Enfants issus des classes de CM1 et CM2. Ce Conseil sera d'environ de dix membres choisis parmi les enfants volontaires des deux classes.

Les réunions auront lieu durant la pause méridienne les jours d'école. Deux membres du conseil municipal, Monsieur LEPOETRE et Madame ZOUINI, seront à leur écoute.

Une évolution des règles pourraient se faire à partir de septembre 2020 avec l'apprentissage de ce type de démarche.

Madame THOMAS pense que c'est une bonne idée en particulier pour responsabiliser les jeunes aux actions communales.

Monsieur DUCROT demande si les enfants auront le choix des sujets.

Monsieur LEPOETRE confirme que c'est eux qui proposeront les sujets en ayant en tête des limites liés à la faisabilité, technique, financière ou autres.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un conseil des enfants selon les règles ci-dessus.

4) Dénomination de lieux

Monsieur le Maire rappelle que le 30 novembre 2019 correspondait à l'anniversaire du changement de Conseil Municipal de 1919. Il explique que quatre maires peuvent être mis à l'honneur, liés à cet évènement en nommant les lieux suivants :

- l'allée qui donne au futur cabinet médical :
 -> Thimoléon MONARD, Maire de 1887 à 1903
- l'allée qui traverse la SIP :
 -> Adrien THOREL, Maire de 1908 à 1919
- la place rue de la Chaussée, en sortie vers Estrées :
 -> Maurice FOLLET, Maire de 1919 à 1944
- le chemin remis en service qui longe la route de Boves :
 -> André COCQUERELLE, Maire de 1947 à 1957

Pour ce choix, Monsieur LEPOETRE explique que :

- Thimoléon MONARD était médecin et avait été honoré par son comportement lors de la guerre de 1870 dont on célèbrera les 150 ans en 2020.

- Adrien THOREL, Maire pendant la guerre de 14-18, avait son nom associé à la ferme THOREL, actuellement propriété de la SIP
- Maurice FOLLET, Maire pendant 25 ans, a offert le monument aux morts en 1920, donc il aura 100 ans en 2020. Il habitait à côté de la place rue de la Chaussée.
- André COCQUERELLE a fait installer le réseau d'assainissement en 1950, dossier que l'on rouvrira en 2021 avec la future station d'épuration. Le nouveau chemin route de Boves qui va être arboré début 2020 traverse un de ses terrains.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

5) Décision modificative de budget

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour. Vote à l'unanimité

Il explique qu'il s'agit d'ajouter 87 euros au budget crèche.

Une entreprise qui avait déposé le bilan n'a pas été payée de sa prestation en 2018. Le liquidateur judiciaire réclame aujourd'hui le paiement. Un ajustement des crédits budgétaires à hauteur de 87 Euros doit être fait. Monsieur LEPOETRE précise qu'il ne sera payé que si tout le dossier est complet (documents administratifs en particulier) ce qui n'était pas le cas en 2018. Il propose la modification de budget suivante :

Investissement dépenses:

21318-911 Autres bâtiment publics -crèche	+ 87.00
2188-958 Autres immobilisations corporelles - mairie	- 87.00

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

6) Informations diverses

Monsieur SARA demande qui serait susceptible de participer à l'organisation de la cérémonie des vœux.

Madame ZOUINI informe qu'elle a rencontré des parents pour un cas d'enfant et qu'une autre demande est en cours.

Madame THOMAS demande ce qu'il en est du cabinet médical et du nouveau bâtiment à l'entrée de Sains. Monsieur le Maire informe que le cabinet médical pourrait être terminé fin janvier mais c'est la date de fin février qui est communiquée.

Madame DEFERT informe que la vente du matériel pourrait démarrer en janvier. Elle doit procéder à un inventaire avant.

Monsieur LELIEVRE informe que deux propositions ont été faites pour la mise en peinture de l'armoire électrique et signale que le dossier sécurité route de Boves et Cottency est toujours en cours.

Monsieur LELIEVRE indique que les trois bâtiments communaux qui utilisent le fuel sont en cours d'intégration au projet réseau gaz.

La séance est levée à 20h15